FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination
DIRECCTE
Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 7 octobre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à M. Alain Robert

NOR : *ETSF1481454A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Constatant la vacance temporaire du poste de responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à compter du 1er octobre 2014 ;

Sur proposition de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne ;

Le préfet des Côtes-d'Armor ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1er

M. Alain Robert, directeur adjoint du travail, adjoint au responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor, est chargé de l'intérim du responsable de l'unité territoriale des Côtes-d'Armor à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne à compter du 1er octobre 2014.

Article 2

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 7 octobre 2014.

Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des carrières,
des parcours et de la rémunération des personnels,
J.-F. Chevallereau

Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général
de la direction générale du Trésor,
T. Courbe

Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général
de la direction générale du Trésor,
T. Courbe

Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines,
des affaires financières,
de la qualité et de la performance
de la direction générale de la concurrence,
de la consommation
et de la répression des fraudes,
J.-D. Forget

Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice civile hors classe,
chef du bureau des ressources humaines
de la direction générale des entreprises,
N. Quillery